

Merci de faire confiance à votre syndicat

La semaine dernière, les membres de l'AEFO ont donné un mandat de grève à leur syndicat. C'est un OUI retentissant (93 %), qui va permettre à l'AEFO de continuer à négocier avec l'appui inconditionnel de ses membres. L'objectif de l'AEFO reste de conclure une entente avec le gouvernement et les conseils scolaires; mais le résultat du vote indique clairement que les membres sont prêts à défendre leurs conditions de travail pour leur mieux-être et pour le bien-être des élèves.

Comme je l'ai déjà dit, un vote de grève ne veut pas dire qu'on ira en grève aujourd'hui – et certainement pas avant le début de la prochaine année scolaire. L'AEFO continue à négocier avec le gouvernement et les conseils scolaires pour obtenir une entente qui respecte le mieux-être des membres ainsi que leurs acquis. Une entente qui n'alourdira pas de façon exagérée la tâche des membres.

Les sanctions, si nécessaire, ne débuteront pas avant le début de l'année scolaire 2015-2016. Les détails concernant les sanctions vous seront communiqués en temps et lieu.

Je vous dis sincèrement MERCI d'appuyer votre syndicat. Votre voix se joint maintenant à celles de milliers de membres. C'est ensemble qu'on peut faire toute la différence. Nous sommes maintenant en excellente position pour négocier les meilleures conditions de travail possibles. Sur ce, je vous souhaite un repos bien mérité, bonnes vacances!

Le président,

Carol Jolin

Les sanctions, si nécessaire, ne débuteront pas avant le début de l'année scolaire 2015-2016. Les détails concernant les sanctions vous seront communiqués en temps et lieu.



**Vote de grève : ✓
c'est un OUI
retentissant**

L'AEFO remercie ses membres pour ce vote de confiance

#VoterOuiAEFO

Quels sont mes droits?

J'ai communiqué avec Shepell (programme d'aide aux employées et employés et famille) pour un problème personnel. On m'a dit que je n'aurai accès qu'à trois sessions. Est-ce bien le cas?

Le programme de counseling de Shepell est offert au personnel enseignant qui travaille pour un conseil scolaire. Il s'agit d'un programme à court terme, axé sur l'atteinte d'un objectif qui peut être déterminé dès la première session entre le membre et la ou le thérapeute. Notez que les sessions se poursuivent jusqu'à ce que l'objectif du membre soit atteint. **Il n'y a aucune limite au nombre de sessions.**

Il est préférable de mentionner à votre thérapeute que vous êtes membre de l'AEFO. Shepell a de nombreux programmes, qui sont offerts à plusieurs entreprises. Chacun de ces programmes est unique et comprend différents niveaux de service de counseling. C'est pourquoi il est important de souligner que vous adhérez au programme de l'AEFO.

Le service de counseling est aussi offert par différents modes de prestation : en personne, par vidéoconférence, par clavardage avec une professionnelle ou un professionnel, par cybercounseling, par des outils en ligne et par télécounseling.

Pour toute question ou commentaire à ce sujet, veuillez communiquer avec votre unité locale.

Heures d'été

Dès le 29 juin, le bureau provincial sera ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h. L'horaire régulier reprendra à compter du 8 septembre 2015. Bon été!

Vote de grève : prochaines étapes

Le résultat du vote de grève ne signifie pas que l'AEFO peut déclencher une grève du jour au lendemain. Il y a un processus à suivre, qui comprend plusieurs étapes obligatoires.

Une grève est une sanction qui peut être utilisée pour arrêter le travail ou le ralentir, ou nuire à la productivité. Il s'agit d'une ultime tactique, à utiliser uniquement lorsque toutes les tentatives pour résoudre un conflit ont échoué.

Pour pouvoir déclencher une grève, l'AEFO doit demander un mandat de grève à ses membres, ce qui vient d'être fait. S'il y a impasse à la table provinciale, l'AEFO ne peut pas déclencher une grève de façon automatique. Il y a d'abord un processus de conciliation, qui est prévu par la Loi de 1995 sur les relations de travail. La conciliation (qui a lieu avec une conciliatrice ou un conciliateur)

détermine s'il est possible d'amener les parties à une entente. Dans certains cas, une entente peut être signée. Si une entente ne peut pas être signée, un rapport est déposé au ministère du Travail. Quatorze jours plus tard, l'AEFO peut déclencher une grève.

Été 2015

Le mandat de grève est un outil important pour négocier la meilleure entente possible pour les membres de l'AEFO. Mais cela ne signifie pas que les négociations sont terminées. De fait, les négociations se poursuivent.

Le processus de négociation est souvent lent, pour de nombreuses raisons. Personne ne peut en prévoir le déroulement. Une chose est certaine : l'AEFO ne déclencherà pas de grève avant le début de l'année scolaire 2015-2016.

Un document Questions et réponses à jour (8 juin 2015) vient d'être affiché au www.aefo.on.ca dans la section réservée aux membres, sous Négociations.

Vous y trouverez la réponse à de nombreuses questions : quels sont les différents types de grèves? Quelles sont les conséquences d'une grève sur ma pension? Qu'arrive-t-il à mes avantages sociaux durant une grève? Qu'arrive-t-il si je suis en congé (congé de maternité, parental ou d'adoption) pendant une grève? Vous pouvez aussi communiquer avec votre unité locale si vous avez d'autres questions.

IL EST AVANTAGEUX D'ÊTRE MEMBRE

Jusqu'à 50 % de réduction sur l'assurance habitation pour les membres de l'AEFO

Vous économiserez gros en assurant à la fois véhicule et maison au RAEO. Une autre bonne raison d'être membre.



Composez le **1-888-892-4935** ou rendez-vous au www.raeo.com/AEFO pour obtenir un aperçu



Cette réduction (jusqu'à 50 %) est valide une seule fois et elle s'applique uniquement aux nouvelles polices multilignes d'assurance automobile et habitation souscrites par la Compagnie d'Assurance Traders Générale, une société membre du groupe Aviva Canada. Le RAEO et Aviva se réservent le droit de retirer cette offre en tout temps. Pour avoir droit à cette réduction, vous devez résider en Ontario.



Association des enseignantes et
des enseignants franco-ontariens
290, rue Dupuis, 4^e étage,
Ottawa (Ontario) K1L 1B5



613 244-2336 ou 1 800 267-4217
613 563-7718 ou 1 888 609-7718

En Bref numéro 692 / Tirage : 1 700 / ISSN 0714-5578



aefo@aefo.on.ca
aefo.on.ca